

Saint Ouen, le 15 décembre 2023

## ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE BOIS CHARDON

### RETRAIT DES POUBELLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

À compter du 1er janvier 2024, les poubelles situées aux entrées (parkings) de l'Espace naturel régional de Bois Chardon seront retirées. **Les promeneurs sont priés désormais de repartir avec leurs déchets.** Des panneaux vont être installés sur place pour les informer.

La décision a été prise par Île-de-France Nature (nouveau nom de l'Agence des espaces verts), aménageur et gestionnaire du site. L'Agence a la volonté, comme tous les gestionnaires d'espaces naturels, de préserver la naturalité du site, comme elle le fait ailleurs - la majorité des forêts régionales ne sont pas équipées de poubelles.

Ce choix est également motivé par la situation actuelle : le ramassage pourtant régulier ne suffit plus à conserver la forêt propre. Les poubelles continuellement pleines débordent, avec des déchets qui s'amoncellent à leur pied, notamment sur le parking situé en bord de Seine.

Augmenter le rythme de ramassage n'est pas envisageable. Cela aurait un impact significatif sur la capacité d'Île-de-France Nature, à réaliser, faute de budget, les autres travaux nécessaires à l'entretien régulier du site. La propreté occupe déjà une part trop importante de ce budget global d'entretien sur ce site (60%), un coût supporté par l'Agence et indirectement, par les usagers.

#### **La propreté de la forêt est l'affaire de tous**

Les usagers du bois eux-mêmes se plaignent de cette situation : de manière générale, le manque de propreté est l'une de leurs principales réclamations, motivée par la volonté de conserver une forêt propre, accueillante et en bonne santé, dans laquelle ils puissent se promener avec plaisir et en toute sécurité.

Le retrait des poubelles leur offre ici l'occasion d'agir. Par exemple en prenant l'habitude, après un pique-nique, de ramener avec eux leurs déchets alimentaires ou emballages divers (la plupart recyclables). C'est au prix de ces petits gestes faciles à adopter que la forêt sera protégée.

## Abandon de déchets en forêt : risques pour les contrevenants

Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros. Tous les types de déchets sont concernés : poubelles, mégots de cigarettes, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

### À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine et l'accès à la nature pour tous.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.
- crée des continuités vertes reliant les centres urbains aux grands espaces naturels régionaux
- soutient l'agriculture francilienne

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

*Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !*

[www.iledefrance-nature.fr](http://www.iledefrance-nature.fr)



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

**Angélique LUCAS**

Chargée de communication et de médiation locale

[angelique.lucas@iledefrance-nature.fr](mailto:angelique.lucas@iledefrance-nature.fr)

**LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS**